

**Appel à candidatures :**

<b>Année de campagne :</b>	2026
<b>N° appel à candidatures :</b>	ECO 01
<b>Publication :</b>	14/04/2026
<b>Etablissement :</b>	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
<b>Lieu d'exercice des fonctions :</b>	Clermont-Ferrand 26 Av. Léon Blum 63000
<b>Section1 :</b>	5 - Sciences économiques
<b>Composante/UFR :</b>	École d'Économie
<b>Laboratoire 1 :</b>	UMR6587(199612364L)-Centre d'Etudes et de Reche...
<b>Quotité du support :</b>	Temps plein
<b>Etat du support :</b>	Vacant
<b>Date d'ouverture des candidatures :</b>	14/04/2026
<b>Date de clôture des candidatures :</b>	04/05/2026, 16:00 heures (heure de Paris)
<b>Date de dernière mise à jour :</b>	13/04/2026

**Contacts et adresses correspondance :**

<b>Contact pédagogique et scientifique :</b>	Bertrand LAPORTE (bertrand.laporte@uca.fr) Simone.BERTOLI (simone.bertoli@uca.fr)
<b>Contact administratif:</b>	RECRUTEMENT ENSEIGNANTS
<b>N° de téléphone:</b>	04.73.17.72.33
<b>N° de fax:</b>	00.00.00.00.00
<b>E-mail:</b>	recrutement-ater.drh@uca.fr
<b>Pièces jointes par courrier électronique :</b>	<i>recrutement-ater.drh@uca.fr</i>
<b>Dossier à déposer sur l'application :</b>	<i><a href="https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca">https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca</a></i>

**Spécifications générales de cet appel à candidatures :**

<b>Profil appel à candidatures :</b>	ENSEIGNEMENT : microéconomie, macroéconomie, techniques quantitatives RECHERCHE : Economie du développement
<b>Job profile :</b>	Teaches tutorials and or courses in Bachelor's and/or Master's degree, including some in English; contributes to the coordination of tutorials in Bachelor's first year ; participates in CERDI activities
<b>Champs de recherche EURAXESS :</b>	Economics of development - Economics
<b>Mots-clés:</b>	Economie générale ; macro-économie ; micro-économie

## Informations complémentaires

Aucun poste n'est publié à temps partiel.

Durée du contrat : 12 mois

### Comment faire acte de candidature :

Les dossiers de candidature ATER pour l'Université Clermont Auvergne doivent être adressés **exclusivement par voie dématérialisée.**

### Mode de transmission du dossier de candidature à l'établissement :

Les candidat(e)s doivent **impérativement** saisir leur déclaration de candidature dans Galaxie / altaïr :

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement\\_ATER.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_ATER.htm)

ET

Déposer l'ensemble des documents constitutifs du dossier de candidature sur la page dédiée ATER du site de l'UCA <https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca/personnels-enseignants> rubrique

« recrutement des ATER » OU cliquant sur le lien suivant : <https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca/bis-recrutements-des-attaches-temporaires-denseignement-et-de-recherche-2021-2022>

en respectant les consignes de dépôt de candidature indiquées sur le site.

**Dates de dépôt des dossiers de candidature, à compter du**

**lundi 13 avril 2026, 10 heures jusqu'au lundi 4 mai 2026.**

Nous attirons cependant votre attention sur l'horaire limite de déclaration de candidature sur ALTAIR fixée au lundi 4 mai 2026 à **16 heures** (heure de Paris).

**Tout dossier encore incomplet à la date de clôture susmentionnée sera déclaré irrecevable.**

**Tout dossier déposé hors délai sera déclaré irrecevable.**

**(date de dépôt dématérialisé faisant foi).**

### Constitution du dossier de candidature :

- la déclaration de candidature et le Curriculum Vitae renseignés sur ALTAIR et imprimés, **auxquels seront joints :**

- les différentes pièces demandées en fonction de la situation du candidat : voir les différents articles du [décret n°88-654 du 7 mai 1988](#) à déposer sur la page dédiée du site de l'UCA : <https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca/personnels-enseignants> rubrique « recrutement des ATER » OU cliquant sur le lien suivant : <https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca/bis-recrutements-des-attaches-temporaires-denseignement-et-de-recherche-2021-2022>.

- le(la) candidat(e) doit constituer un dossier pour chaque poste sur lequel il(elle) souhaite postuler ;

- un(e) candidat(e) déjà ATER à l'UCA qui sollicite un renouvellement doit obligatoirement déposer un nouveau dossier de candidature.

Son dossier sera complété d'un courrier de demande de renouvellement, d'un bilan de l'activité d'enseignement et de recherche de l'année du dernier contrat et de l'avis du directeur/trice de la composante ou du département et de l'avis du directeur/trice du laboratoire.

Pour toute information d'ordre administratif uniquement, vous pouvez contacter le service à l'adresse suivante : [recrutement-ater.drh@uca.fr](mailto:recrutement-ater.drh@uca.fr)

**Pour information, durée possible des contrats d'ATER :**

<b>Type de contrat</b>	<b>Durée totale maximum</b>	<b>Renouvellement</b>
1° ATER fonctionnaire	3 ans	1an si les travaux de recherche le justifient <sup>1</sup>
2° ATER ex allocataires	1 an	1an si les travaux de recherche le justifient
3° ATER enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère	3 ans	1an
4° ATER ex moniteurs	1 an	1an si les travaux de recherche le justifient
5° ATER doctorants (n'entrant pas dans autre catégorie)	1 an	1 an
6° ATER docteurs ou titulaires d'une HDR	1 an	1 an

---

<sup>1</sup> Le candidat doit fournir une attestation de son directeur de laboratoire

**PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION**

**Décret N° 88-654 du 7 mai 1988**

VOTRE SITUATION	PIECES A FOURNIR	Référence Décret et durée du contrat
<p>■ Fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, appartenant à un corps de catégorie A</p>	<p>Pièce attestant de l'appartenance à un corps de catégorie A de la Fonction Publique (<i>joindre le dernier arrêté d'échelon ;</i>)</p>	
<p>- titulaire du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches</p>	<p>- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants – chercheurs ; - copie du diplôme ;</p>	<p>Articles <b>2.1°</b> et 5</p>
<p>- inscrit en vue de la préparation du doctorat ou de l'HDR</p>	<p>- attestation d'inscription ; ou copie carte étudiant ou certificat de scolarité - copie du DEA ou du Master ;</p>	<p>3 ans maximum</p>
<p>- non encore inscrit à la préparation du doctorat ou de l'HDR mais inscription prévue à la prochaine rentrée</p>	<p>- copie du DEA ou du Master (à nous fournir en cas de nomination en qualité d'ATER) ; - engagement sur l'honneur d'inscription à la préparation ; <i>(L'attestation d'inscription sera à fournir en cas de nomination en qualité d'ATER)</i></p>	<p>renouvelable 1 an</p>
<p>■ Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant <u>au moins deux ans</u>, titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par la commission de spécialistes compétente.</p>	<p>- pièce attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche <b>(*)</b> ;  - copie du diplôme <b>(*)</b> ;  <b>(*)</b> joindre une traduction si les pièces n'ont pas été établies en français</p>	<p>Articles <b>2.3°</b> et 7  3 ans maximum  renouvelable 1 an</p>
<p>■ Moniteur</p>	<p>- copie du contrat de moniteur et avenant(s) éventuel(s) ;</p>	<p>Articles <b>2.4° ; 12.1</b> et 6</p>
<p>- titulaire du doctorat</p>	<p>- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs ; - copie du diplôme ;</p>	<p>1 an maximum  renouvelable 1 an</p>
<p>- n'ayant pas achevé le doctorat</p>	<p>- attestation du directeur de thèse ;</p>	
<p>■ Etudiant et allocataire de recherche en cours de préparation du doctorat</p>	<p>- attestation d'inscription ou copie carte étudiant ou certificat de scolarité ; - attestation du directeur de thèse ; - copie du contrat d'allocataire et avenant(s) éventuel(s) ;</p>	<p>Articles <b>2.5°</b> et 7.1  1 an maximum  renouvelable 1 an</p>
<p>■ Titulaire du doctorat ou de l'H.D.R.</p>	<p>- copie du diplôme ; - attestation d'engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants chercheurs ;</p>	<p>Articles <b>2.6°</b> et 7.1. 1 an maximum  renouvelable 1 an</p>